

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 30 ) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIÉ, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, MM. PREHER, LAURENDEAU, Mme CASSAN-FAUX, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme COTTEREAU, M. BEAUDEUX, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, GUERIN, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme BRARD.

POUVOIRS ( 9 ) :

M. MIS mandant a pour mandataire Mme BOURAT  
M. DUMAS mandant a pour mandataire M. ABELIN  
Mme PETIT mandant a pour mandataire M. Mme LAVRARD  
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire Mme RABUSSIÉ  
Mme LEBORGNE mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. GUERIN  
M. GANIVELLE, andant a pour mandataire Mme MERY  
Mme PESNOT-PIN mandant a pour mandataire M. BARAUDON  
M. AUDEBERT mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSE ( 0 ) :

Mme Nelly CASSAN-FAUX a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude GAILLARD**

**OBJET : Subventions exceptionnelles à l'Association des Jumelages-Coopération de la Vienne et à l'Avenir Cycliste Châtelleraudais au titre des relations internationales**

*Le festival Cinés d'Afrique en Vienne est une initiative de l'association des Jumelages Coopération de la Vienne (A.J.C.V). Il se déroule dans sept villes du département de la Vienne. Une soirée en présence de réalisateurs africains, de journalistes spécialisés est programmée à Châtellerault, dans le cadre du festival Hexagone, au cinéma Art et Essai "Les 400 coups". Dans le but de sensibiliser les châtelleraudais au cinéma africain et de faire connaître la coopération Châtellerault-Kaya, je vous propose de soutenir le festival à hauteur de 400 €, soit 3,6% du coût prévisionnel de la manifestation (11000€).*

*L'Avenir Cycliste Châtelleraudais (A.C.C) est invité par le club cycliste de Velbert du 13 au 16 Mai 2016 à Velbert où il retrouvera également les cyclistes de Corby (Royaume-Uni). La participation proposée à la commune de Châtellerault (450 €) est établie sur l'effectif sportif concerné par le déplacement (8 jeunes et 2 encadrants). La compétition sportive au niveau international et la découverte culturelle font partie du projet éducatif du club.*

*Ces dépenses sont prévues au budget action extérieure de la commune.*

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L.1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à la coopération décentralisée ;

**VU** l'acte de jumelage Châtellerault Velbert du 9 avril 1965 et l'acte tripartite Châtellerault-Corby-Velbert du 9 septembre 1979 ;

**VU** la convention de coopération décentralisée avec la commune de Kaya du 7 janvier 2014

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 7 avril 2016

n°27

page 2/2

**VU** la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**VU** la délibération n°1 du conseil municipal du 28 janvier 2016 et son annexe approuvant le budget primitif pour 2016, dont les crédits inscrits aux comptes 6574 (subventions aux personnes physiques et morales).

**CONSIDERANT** les demandes de l'A.C.C et de l'A.J.C.V,

**CONSIDERANT** l'intérêt de soutenir l'éducation à la culture africaine et promouvoir l'aide au développement mise en oeuvre par la coopération Châtellerault-Kaya.

**CONSIDERANT** l'intérêt de faciliter les projets de mobilité internationale des clubs et des associations en direction des territoires avec lesquels la commune a signé des accords de jumelage et de coopération spécifiques ;

**CONSIDERANT** que ces dépenses ont été prévues au budget primitif 2016 de la commune sur le compte des relations internationales;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 400 € à l'A.J.C.V. (Festival Cinés d'Afrique)
- 450 € à l'Avenir Cycliste Châtelleraudais

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Les dépenses sont imputées au budget principal :

- au compte 048.1/6574/4400 pour la subvention à l'A.C.C
- au compte 048.2/6574/4400 pour la subvention à l'A.J.C.V

<b>POUR :</b>	<b>37</b>
<b>CONTRE :</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>2</b>

(Mme BRARD + 1 pouvoir)

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 12 avril 2016

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

